

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Printemps 2001 — Volume 1, Numéro 1

Mot du président

Vous avez en main la première livraison du bulletin d'information de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. C'est un projet que le conseil d'administration caressait depuis de nombreux mois et qui voit enfin le jour.

Ce bulletin veut établir de nouveaux liens entre tous ces artisans de la restauration du patrimoine religieux qui œuvrent à la grandeur du territoire et qui ont peu d'occasions de prendre contact les uns avec les autres en dehors de l'assemblée générale annuelle.

Le bulletin d'information ouvre ses pages à ceux qui voudront partager leur enthousiasme ou leurs questionnements sur la cause qui nous mobilise depuis 1995. L'accueil qui lui sera réservé incitera le conseil d'administration à déterminer sa fréquence de parution et son contenu.

Bonne lecture !

Paul-É. Paré, ptre
Président

Restauration des biens mobiliers et des œuvres d'art (Volet 2)

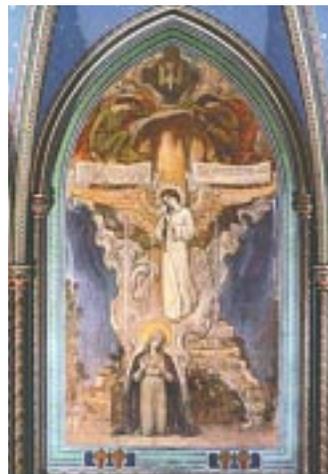
Demande d'aide financière - Inscription 2001

Les fabriques, diocèses, consistoires, communautés religieuses de toutes traditions qui sont propriétaires de biens mobiliers et d'œuvres d'art d'intérêt patrimonial peuvent présenter leur demande de subvention à la Table de concertation de leur région. Pour s'inscrire au programme, ils doivent remplir le formulaire d'inscription et fournir une ou des photographies récentes de chacun des biens présentés ainsi que les renseignements historiques disponibles pour permettre d'évaluer leur valeur patrimoniale.

Les biens mobiliers et les œuvres d'art pouvant faire l'objet d'une demande d'aide à la restauration sont ceux qui sont reconnus comme ayant une valeur patrimoniale et qui sont conservés dans les lieux de culte officiels et les autres édifices à vocation religieuse (églises, temples, synagogues, chapelles, couvents, presbytères, etc.).

Tous les travaux jugés essentiels au maintien du caractère patrimonial, à l'entretien préventif ou à la conservation des biens mobiliers et des œuvres d'art sont admissibles. Quant aux frais admissibles, ce sont ceux qui se rapportent aux travaux de restauration proprement dits, ainsi que les honoraires professionnels (historien d'art, restaurateur ou autre spécialiste) découlant de ces travaux.

La contribution financière de la Fondation peut atteindre **un maximum de 85%** des dépenses admissibles **sur l'ensemble des projets autorisés**. Ce sont les Tables régionales qui devront déterminer le pourcentage de l'aide financière consentie à chacun des projets sélectionnés. Ainsi, certains propriétaires moins fortunés pourront déboursier une contribution financière moindre que celle prévue au programme alors que d'autres plus fortunés pourront contribuer à plus de 15% des coûts.



L'Annonciation, Chapelle de l'Archevêché de Sherbrooke
Photo : François Lafrance

Les biens d'église : conservation et entretien du patrimoine mobilier

Lancement de la publication

Dans le cadre du Salon international du livre de Québec, la ministre d'État à la Culture et aux Communications, madame Diane Lemieux, a procédé au lancement de l'ouvrage *Les biens d'église : conservation et entretien du patrimoine religieux*, une publication conjointe de la Fondation du patrimoine religieux et du Centre de conservation du Québec (CCQ).

D'abord destiné aux représentants des différentes traditions religieuses, cet ouvrage rendra également service à tous les amateurs de beaux objets soucieux de bien les entretenir.



Mme Murielle Doyle, directrice du CCQ et Mme Diane Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications
Photo : Jocelyn Groulx

Qu'il s'agisse de sculptures, de monuments de pierre, de meubles, de peintures murales, de peintures de chevalet, de pièces d'orfèvrerie, d'habits sacerdotaux et autres pièces textiles, d'archives, de vitraux ou même d'orgues, on y décrit les soins particuliers qu'il faut apporter à chacun des types d'objets en fonction de sa nature propre.



Les dix-neuf fiches et les quatre annexes que compte l'ouvrage traitent, soit d'une catégorie d'objets ou d'œuvres, soit d'une problématique particulière. De nombreux dessins, photos et explications illustrent le propos.

On peut se procurer l'ouvrage pour le prix de 15 \$ plus TPS, en s'adressant à l'un ou l'autre des endroits suivants :

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC
2065, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3H 1G6
Téléphone : (514) 931-4701
Télécopieur : (514) 931-4428
Courriel : patrelq@cam.org

CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC
1825, rue Semple
Québec (Québec) G1N 4B7
Téléphone : (418) 643-7001
Télécopieur : (418) 646-5419
Courriel : ccq@mcc.gouv.qc.ca

Conseil d'administration Réunion des administrateurs à Magog

Le 2 mai dernier, les membres du conseil d'administration de la Fondation se sont réunis à l'église Saint-Patrice de Magog. Cette réunion dans la région de l'Estrie fut l'occasion de présenter aux médias locaux un bilan des projets réalisés dans le cadre du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux.

Parmi les églises dont l'aide financière gouvernementale a rendu la restauration possible, figurent l'église Sacré-Cœur de Stanstead avec une subvention de 401 000 \$,



De gauche à droite :
Mgr. André Tardif,
M. Charles Catchpough,
Abbé Paul-Émile Paré,
M. Claude Laffage,
M. Pierre Cabana et
M. Frank Mascolo
Photo : Dany Jacques

l'église anglicane St. James, classée monument historique, qui a reçu une aide financière de 175 500 \$ et l'église Saint-Patrice de Magog où des travaux dont le coût a dépassé un million \$ ont pu être exécutés grâce à une subvention de 408 000 \$.

Tables de concertation régionales

Évaluation des besoins financiers pour les trois prochaines années

À l'hiver 2001, la Fondation a demandé à l'ensemble de ses Tables de concertation régionales de lui fournir les besoins de restauration et de conservation préventive du patrimoine religieux pour les trois prochaines années. Globalement, les Tables régionales ont évalué les besoins financiers à plus de 150 millions de dollars.



Cette évaluation a mis en lumière qu'il existe encore **d'importants besoins de réparations d'urgence et de rattrapage** dans la sauvegarde des bâtiments voués au culte, notamment de nombreux travaux touchant le « gros œuvre » (toiture, maçonnerie, etc.) et l'amélioration des systèmes de protection incendie et d'électricité.

Église Saint-Michel, Gaspé
Photo : Marc Bouchard, architecte

Comité consultatif sur le patrimoine moderne

Demande d'admissibilité des églises modernes au programme d'aide

Suite aux demandes répétées de plusieurs Tables de concertation régionales et de divers acteurs du patrimoine, la Fondation a pris l'initiative de préparer un dossier d'admissibilité des églises modernes au *Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux*.

À cette fin, la Fondation a constitué un comité consultatif composé d'experts dans le domaine de l'architecture moderne, de représentants du ministère de la Culture et des Communications et de membres de la Fondation. Ce comité regroupait des personnes reconnues pour leurs connaissances, leur expérience et leur sensibilité à l'endroit du patrimoine moderne.

Les membres du comité ont élaboré une grille de critères permettant d'évaluer les demandes d'aide financière pour un lieu de culte moderne. De plus, monsieur Claude Bergeron a dressé une liste indicative de lieux de culte modernes de toutes confessions et de toutes régions méritant protection et, au besoin, aide financière à la restauration.



Église Saint-Marc, La Baie
Photo : François Brault

Fondation du
patrimoine
religieux
du Québec

2065, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3H 1G6
Téléphone : (514) 931-4701
Télécopieur : (514) 931-4428
Courriel : patrelq@cam.org
Visitez le site web de la Fondation : www.patrimoine-religieux.qc.ca

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE**

Vendredi, le 8 juin 2001, à 9 h 00
Grand Séminaire de Montréal
2065, rue Sherbrooke Ouest